

Quand on va sur le site du Ministère de la Justice, on peut lire que la réforme du travail pénitentiaire entrée en vigueur le 1er Mai 2022, introduite par les grands penseurs Parisiens, technocrates à n'en plus pouvoir, nous affirmaient que cette réforme avait pour objectif de « *renforcer les droits des personnes détenues qui travaillent* » et de « *favoriser leur réinsertion professionnelle à la sortie de détention et ainsi prévenir la récidive* ».

Jamais à cour d'imagination pour la pratique de l'onanisme cérébral, nos bienfaiteurs humanistes dénués de toute capacité à anticiper ce que leurs décisions iniques auront pour tristes conséquences, nous affirmaient que « *c'est toute la philosophie de la relation de travail des personnes détenues avec les établissements pénitentiaires et les entreprises qui évolue* ».

Et c'est là que la sémantique prend toute son importance : Evoluer n'est pas nécessairement progresser !

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** tenait à faire un point, 18 mois après les effets d'annonce pour voir ce que la réalité de ces modifications avait pour effet.

Il semble ressortir qu'en lieu et place de développement et d'amélioration, cette réforme rapprochant les droits des travailleurs détenus avec ceux des travailleurs « lambda », si elle peut plaire potentiellement à tout un chacun, ne plaît visiblement pas à ceux qui sont sensés être embauchés.

Pourquoi les entreprises viendraient elles chercher du travail en prison désormais ?

Pour la réalisation d'une entreprise philanthropique ? La joie d'aider à la réinsertion des personnes ?

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** ne dit pas que de telles entreprises n'existent pas, mais il est évident que la recherche première était le faible coût du travail. Les économies réalisées par lesdites entreprises l'étant sur le coût du travail, leur motivation principale était surtout là.

A son origine le travail pénitentiaire visait surtout à occuper les détenus, pourquoi pas à leur montrer que travailler régulièrement pouvait apporter quelque satisfaction, et pourquoi pas encore, permettre des remises de peines.

Mais quand on en vient à considérer qu'il faut rapprocher les coûts avec ceux ayant cours dans la société civile, on doit nécessairement se poser la question de savoir ce qui motiverait une entreprise à venir s'entourer de tous les inconvénients du travail en prison si c'est pour ne plus en avoir les avantages.

Au delà de ces aspects, comme d'habitude, le « pragmatisme » pénitentiaire dans les mises en place de nouveaux systèmes nous conduit à constater que :

- Les procédures sont devenues très contraignantes. Les déclassements se font uniquement en CDD, même si la faute n'est pas liée au travail.

- Un alourdissement des procédures est apparu. Il faut notamment enregistrer toutes les absences.
- L'ATIGP, ancienne RIEP, reprend tous ateliers tenus par GEPSA. Sur certains secteurs, on peut penser que nous n'aurons plus aucun opérateur.
- Une seule commerciale a été embauchée pour la DI de Lyon pour démarcher les entreprises. Bon courage à elle !!
 - Quant au logiciel octave, comment le définir ? Certains retours de ceux qui doivent travailler avec celui-ci nous donnent des réponses du genre « Jamais vu une merde pareille qui plante à tout bout de champ ! ». De surcroît, pour les dépannages, ou simplement pour enregistrer les horaires de travail, il faut passer par les CLI qui retransmettent à une plateforme, qui retransmet à la DI et qui retransmet à la plate forme octave... Pourquoi faire simple ?...
- Certaines améliorations promises n'existent toujours pas...

Bilan des courses,

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon constate une baisse générale de l'offre d'emploi en prison sur la région, qui est plus ou moins forte en fonction des secteurs. Notre organisation s'inquiète de cela, il ressort de cette réforme que finalement, les détenus risquent de rester encore plus nombreux en cellule et que de surcroît, l'offre de travail dégingolant, la capacité à se réinsérer baissera d'autant.

Visiblement, la réforme ne semble pas avoir incité la population pénale à se tourner vers le travail pénitentiaire, les détenus semblent avoir de moins en moins envie de travailler.

Belle démonstration de leur intérêt pour cette réforme sensée leur apporter du droit...

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Le secrétaire Général

D.VERRIERE